

Salle Paulette GILLET (Centre Socio-Culturel) : Avenue Paul Langevin

Caractéristiques

- Superficie : 950 m² dont une scène de 95 m² et de deux loges
- Capacité d'accueil :
 - o Capacité grande salle 340 personnes avec tables et chaises ;
 - o Capacité petite salle 60 personnes avec tables et chaises et fermée par une cloison ;
 - o 450 personnes en style conférence ;
 - o 500 personnes en style concert.
- Mobilier :
 - o Un hall d'entrée
 - o 450 chaises et 106 tables de 1,40 m ;
 - o 1 vestiaire avec cintres ;
 - o Sanitaires ;
 - o Cuisine équipée de 14m² (plaque de cuisson électrique, four, frigos, congélateur, lave-vaisselle...) ;
 - o Un bar avec frigos et machine à glaçons.

Notes

- Conformément au décret du 15/12/1998 dit « décret discothèque » spécifique aux lieux diffusant de la musique amplifiée, le niveau moyen sonore de la salle Paulette GILLET a été limité à 105 décibels et le niveau de crête (maximum) à 120 décibels.
- Aucun mobilier supplémentaire ne pourra être ajouté.
- Les horaires de location comprennent l'installation, le rangement et le nettoyage.
- Il est interdit d'apporter, d'utiliser dans les salles et les annexes tout appareil de réchauffage ou de cuisson.
- La confirmation de réservation se fait à réception du contrat de location dûment rempli, signé et accompagner des différents règlements.
- Les tarifs qui suivent sont applicables jusqu'au 31 décembre 2025. Pour tout renseignement concernant les modalités de location, vous pouvez contacter le service Vie Associative.

Tarifs de location

LOCATIONS DU CENTRE SOCIOCULTUREL (CSC)

Tarifs à la journée
Prix TTC

Locaux	Petite salle + cuisine		Grande salle + petite salle et cuisine		Samedi + dimanche	
	Vendredi Samedi Dimanche	Du lundi au jeudi	Vendredi Samedi Dimanche	Du lundi au jeudi	Petite salle et cuisine	Grande salle et cuisine
	I/ Associations locales ou caritatives					
1 - Réunions, conférences ou expositions gratuites, vins d'honneur, galettes, repas, arbres de Noël	100,00 €	Gratuit	140,00 €	Gratuit	.	.
2 - Bals en soirée à entrées payantes	.	.	340,00 €	240,00 €	.	.
3 - Manifestations à entrées payantes - thés dansants, spectacles, lotos, concours de belotes.....)	.	.	140,00 €	100,00 €	.	190,00 €
4 - Autres manifestations	.	75,00 €	.	110,00 €	.	.
II/ Associations extérieures à la commune						
1 - Réunions, conférences ou expositions gratuites, vins d'honneur, galettes, repas, arbres de Noël	220,00 €	130,00 €	340,00 €	220,00 €	.	.
2 - Bals en soirée à entrées payantes	.	.	920,00 €	640,00 €	.	.
3 - Manifestations à entrées payantes - thés dansants, spectacles, lotos, concours de belotes.....)	.	.	640,00 €	440,00 €	.	940,00 €
4 - Autres manifestations	290,00 €	190,00 €	420,00 €	270,00 €	.	.
III/ Particuliers résidents de la commune et employés municipaux de la mairie de Déols						
1 - Mariages, banquets, etc.....	190,00 €	180,00 €	460,00 €	250,00 €	240,00 €	790,00 €

Accusé de réception en préfecture
038-213600638-20241217-2024-071-DE
Date de réception préfecture : 23/12/2024

Locaux Réunions Manifestations Organisées par	Petite salle + cuisine		Grande salle + petite salle et cuisine		Samedi + dimanche	
	Vendredi Samedi Dimanche	Du lundi au jeudi	Vendredi Samedi Dimanche	Du lundi au jeudi	Petite salle et cuisine	Grande salle et cuisine
	<u>IV/ Particuliers extérieurs à la commune</u>					
1 - Mariages, banquets, etc.....	290,00 €	190,00 €	640,00 €	440,00 €	440,00 €	1 040,00 €
<u>V/ Entreprises locales</u>						
1 - Réunions, conférences ou expositions gratuites, vins d'honneur, galettes, repas, arbres de Noël	190,00 €	140,00 €	290,00 €	260,00 €	.	.
2 - Bats en soirée à entrées payantes (2 maxi/an)	.	.	790,00 €	590,00 €	.	.
3 - Manifestations à entrées payantes - thés dansants, spectacles, lotos, concours de belotes.....)	.	.	590,00 €	390,00 €	.	885,00 €
4 - Autres manifestations	240,00 €	180,00 €	390,00 €	240,00 €	.	.
<u>VI/ Entreprises extérieures à la commune</u>						
1 - Réunions, conférences ou expositions gratuites, vins d'honneur, galettes, repas, arbres de Noël	265,00 €	190,00 €	415,00 €	340,00 €	.	.
2 - Bats en soirée à entrées payantes (2 maxi/an)	.	.	1 165,00 €	865,00 €	.	.
3 - Manifestations à entrées payantes - thés dansants, spectacles, lotos, concours de belotes.....)	.	.	865,00 €	565,00 €	.	1 275,00 €
4 - Autres manifestations	340,00 €	220,00 €	565,00 €	340,00 €	.	.

1- Toute autre demande ne rentrant pas dans le cadre des décisions ci-dessus sera examinée au cas par cas par le Maire Adjoint.

2- L'ensemble des membres de la majorité et de l'opposition du conseil municipal, peuvent disposer gratuitement une fois par an, de l'une ou l'autre des salles pour rendre compte de leur mandat.

3- En période de campagne électorale officielle, chaque candidat ou son représentant pourra bénéficier une fois, gratuitement de l'une ou l'autre des salles.

4- Chaque syndicat, chaque collectivité, chaque organisme public et chaque parti politique pourront bénéficier une fois gratuitement de l'une ou l'autre des salles.

Accusé de réception en préfecture
036-213600639-20241217-2024-0711-DE
Date de réception préfecture : 23/12/2024